

Contact : Camille Gonet
☎ 04.50.88.27.10

Plan Salmonelle

Le plan salmonelle, réservé aux adhérents du fonds de garantie bovin, a pour objectif d'**aider les éleveurs laitiers touchés par un épisode de salmonellose**. Ce plan est composé d'une aide technique et d'une aide financière.

L'aide technique

Le GDS relaye l'information et coordonne l'action des différents intervenants (Vétérinaires, Service Traite, FDCL, fromagers, SIR, LIDAL). Une visite avec l'ensemble des intervenants peut-être programmée afin de poursuivre le protocole de recherche de la source de contamination et de proposer des actions correctives. D'autres visites sont organisées selon le besoin pour faire le point.

L'aide financière

Sur présentation des factures (ou relevé de factures), l'aide financière du GDS 74 versée à l'éleveur correspond au montant Hors Taxe des :

- ✓ Frais d'analyses engagés (bouses, lait, eau, aliment, etc.).
- ✓ Coût des vaccins pratiqués sur les animaux au moment de l'épisode clinique.

En cas de litige, le bureau tranchera.

Les conditions pour en bénéficier

- ✓ L'éleveur doit être adhérent du fonds de garantie du GDS avant le déclenchement de l'alerte.
- ✓ L'éleveur doit avertir le GDS dès le début de l'alerte.
- ✓ L'éleveur s'engage à respecter la mise en pratique des conseils donnés par les personnes qui interviennent au moment de l'épisode clinique (Vétérinaire, Service traite, etc.).

Engagement

L'éleveur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage sur l'honneur à avoir payé les factures qu'il présente en appui au dossier et à signaler toute indemnité qu'il aurait reçue pour tout ou partie du sinistre concerné.

Date :
Prénom, nom :
Signature :

FONIF002 – 07.2008

52 avenue des Iles
74994 ANNECY CEDEX 9
Fax : 04.50.88.18.51
www.gds74.asso.fr